



COMMUNIQUÉ DE PRESSE : Communauté de Communes des Terres du Val de Loire - Accueil des enfants de la Grande Section au CM2 à compter du 12 mai 2020

Jeudi 7 mai 2020

La Communauté de Communes des Terres du Val de Loire assure la gestion de plusieurs écoles, implantées dans les Départements de Loir-et-Cher et du Loiret.

- L'école René Rigolet à Verdes,
- L'école Jules Verne à Ouzouer-le-Marché,
- L'école Les Hirondelles à Charsonville,
- Les écoles maternelles et élémentaires d'Epieds-en-Beauce,
- L'école de Villerman.

Le protocole sanitaire qui doit organiser la journée des écoliers a été étudié. Son objectif est de limiter les interactions entre tous les enfants. Les enseignants définiront les groupes d'enfants qui resteront ensemble, tout en respectant la distanciation physique pendant le temps de classe, les récréations, la restauration et même l'accueil périscolaire. Quelles que soient les contraintes fixées par le protocole, la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire se veut facilitatrice et mettre l'usager au cœur de ses préoccupations. Pour cela, les équipes communautaires ont recensé la superficie de tous les locaux scolaires afin de réfléchir à un nouvel aménagement des salles de classe ou des espaces de restauration.

La Communauté de Communes des Terres du Val de Loire sera en mesure d'accueillir les enfants que les parents ont souhaité inscrire, et ce, dès le mardi 12 mai 2020. Seuls les élèves scolarisés en classe de petite et de moyenne section ne pourront être accueillis, à l'exception des enfants dont les parents exercent une profession dite prioritaire. Le 12 mai 2020, ce sont 257 élèves qui vont être accueillis, ce qui représente 48% des effectifs.

Les enfants déjeuneront de plats chauds dans les salles de restauration mais également dans les salles des fêtes afin de disposer de locaux plus spacieux. L'accueil périscolaire sera assuré en respectant les groupes définis par les enseignants.

Ce protocole implique une relation partenariale étroite entre les services communautaires, l'Éducation nationale, les communes d'implantation des écoles, et les parents. Chacun aura un rôle clé dans la réussite de cette réouverture des écoles. Les communes vont accompagner les enseignants en déménageant le mobilier non nécessaire, et en stockant les chaises qui ne seront plus utilisées. Les services communautaires assureront notamment l'entretien des locaux plusieurs fois par jour. Les parents seront chargés de surveiller, tous les matins, la température des enfants qui ne doit pas être supérieure à 37,8°. Cette température pourra être contrôlée pendant la journée et le cas échéant, les mesures d'éviction seront mises en œuvre.

Le protocole dédié à chaque école et construit par les enseignants en lien avec les services communautaires sera disponible sur le site de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire une fois qu'il sera validé par toutes les instances.

Je remercie chacun pour son engagement dans la réouverture des écoles dans le respect du protocole sanitaire, et pour son attachement à la poursuite des apprentissages de nos enfants.

Pauline MARTIN

Président de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire

CONTACT

Steven YVON – Responsable Affaires Scolaires – Service Scolaire
s.yvon@ccterresduvaldeloire.fr - 02 18 25 00 41